



Obligation paiement sans trace d'achat

Par **lin9601**, le **10/11/2008** à **16:39**

Bonjour,

J'ai été contrainte de payer à un huissier la somme de 129 euros sans qu'il n'ait pu me donner la trace de l'achat que j'avais apparemment fait (ni le produit ni la date) chez Castorama avec ma carte Crealfi. J'étais cliente depuis 2 ans et sans un courrier, sans un recommandé, j'ai été appelé par cet huissier. En contactant Crealfi, en leur demandant mon code d'accès en ligne à mon dossier qui s'est révélé vide à la consultation, en contactant Sofinco qui est l'organisme de crédit de Carte Atout Casto, personne n'a été en mesure de me donner la moindre information. Je ne conteste pas cet achat. Mais, si je l'ai fait, je ne m'en souviens pas et selon Sofinco, c'est à moi d'en retrouver trace. En attendant, l'huissier avait ses consignes et j'ai payé pour être en règle. Mais je souhaite faire un recours. Il y a selon moi un double abus : je n'ai pas eu accès aux informations concernant mon dossier dans cette affaire, j'ai eu à payer sans qu'on me fournisse la preuve de mon achat. Et malgré un recommandé de ma part adressé il y a 15 jours, tout cela reste lettre morte. Que puis-je faire ?

Merci

Par **nat34**, le **08/12/2008** à **11:14**

bonjour,

j'ai aussi un soucis avec crealfi et je ne trouve pas leur coordonnées tel.

pouvez-vous me les donner

j'ai juste l'adresse 27 rue de la ville l'évêque 75008 paris

merci d'avance

nat

Par emilie74, le 13/06/2009 à 15:17

j' ai le meme probleme avec crealfi ,il a 8 ans j' ai acheté un portable chez darty en plusieurs fois(credit totalement remboursé),et je me suis apercu qu'il me prelevait une nouvelle somme sur mon compte.Apres plusieurs apels et etant incappable de me donner un justificatif(soit disant ce n'etait plus repertorié dans leur ordi!!),j' ai fais opposition sur mon compte.Et,la je recois des courriers me demandant de regler plus de 1300 e.

ET personne,ni société ni soit disant huissier ,n'est capable de me fournir le justificatif du soit disant credit .Normal puisque j' en ai pas fais.

Peuvent ils continuer a me harceler sans preuves?

Par julienci, le 31/10/2014 à 16:01

Bonjour,

J'écris ce jour pour faire part de la situation à laquelle face à Castorama/Créalfi.

En Mai 2013, je décide d'aller acheter un jacuzzi type SPA gonflable à 450€ chez Castorama CANNES (06). Pour un montant de 450€, on me conseille automatiquement à la caisse de faire faire une carte Castorama afin de bénéficier de réductions, avantages et points de fidélité. La dessus on me vente la qualité du service financier accouplé à cette carte en m'offrant 10% de réduction si j'achetais à crédit ce SPA.

A titre d'information parlons du SPA, après utilisation de celui-ci durant l'été, de fortes pluies on touché Cannes et il semblerait que le boitier situé à 5cm de l'eau du jacuzzi n'est pas supporté la pluie. UN JACUZZI PAS WATERPROOF!!!! Encore sous garantie je me retourne vers Castorama pour faire jouer la garantie.

Castorama: " Cher client merci de vous retourner auprès du fournisseur de ce SPA.

Fournisseur du SPA: nous vendons à castorama, castorama vous vend, c'est à eux de garantir ce qu'ils veulent. (au faite, la société de SPA est situé en Espagne.....)

Le SPA étant HS et après m'être fait balader par castorama et le fournisseur pendant 1 mois, je jette l'éponge et me contente de continuer à payer un crédit que j'ai contracté pour acheter un produit qui ne marche plus et pour lequel Castorama rejette toutes responsabilités.

Me voilà donc face à la société Créalfi qui me prélève depuis Mai 2013 24€ par mois.

En Mai 2014 je reçois un statut du crédit avec un solde qui me reste à payer de 470,59€.

Ayant changé de banque je les contacte afin de payer ma mensualité et demande une explication cette erreur. On me répond que je ne peux accéder à aucunes information tant que je ne paie pas ma mensualité. Je m'y résout afin d'être informé et de pouvoir cordialement résoudre la situation. Cependant une fois le paiement par carte bancaire via téléphone effectué, cette même personne m'informe que le service gestion est fermé et rouvrira 2 mois après en Septembre... (nous sommes au mois de Juin). Après ce mensonge de leur part je décide de ne plus payer avant d'avoir été informé sur le restant due du crédit.

Ce jour, le Vendredi 31 Octobre 2014, je les recontacte après avoir été (suppr. automatique) par 7 courrier envoyé à mon domicile me sommant de payer la somme de 19€, puis 24€ puis 38€..... à n'en plus finir, je décide de les contacter une seconde fois pour qu'il s puissent

enfin me faire un statut de mon crédit INCLUANT les 10 mensualités de 24€ et les 3 de 19€ que j'ai déjà payé.

Je rentre donc en communication avec une relation clientèle du service créalfi, qui s'empresse de valider toutes les informations de mon dossier, tel, adresse, nom, lieu de naissance... A croire qu'ils veulent m'attaqué alors que c'est moi qui veut me plaindre bref. Je lui explique la situation, pour résumé, j'ai acheter à crédit un SPA à 450€ et après avoir déjà remboursé plus de 280€, je leurs doit toujours la modique somme de 480,10€....

Celle -ci m'annonce que ce sont les intérêt de 18%.... Je lui d'accord mais 18% de 450€ = 81 euros, comment expliquer le fait que vous me facture 280€ d'intérêt, a ce moment là c'est l'apothéose: elle va me mettre en relation avec un expert!!! petite musique d'attente à la mozart et hop ça raccroche....

Je les recontacte aussitôt et une femme me répond automatiquement sans que je ne lui dise qui je suis, et m'informe qu'ils ont un problème informatique et qu'ils me rappelleront dans 1 heure...

Voilà ou j'en suis soyez sure que je ne manquerais pas de vous récrire pour vous raconter la suite.

De toute façon c'est leur dernière chance, ou ils trouvent une solution ou, je contacte mon avocat et 60 millions de consommateurs. Sans parler comme le dis Nicolas PONS précédemment des réseaux sociaux.

Merci de m'avoir lu, et de m'informé si l'un de vous à déjà fait face à leur intérêt frauduleux ou à des situations similaires où aucune personne de la société créalfi ne vous informe tel est votre droit.

Cordialement,

Julien C